



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juin 2019
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution [2448 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2019 et m'a prié de rendre compte tous les trois mois de l'exécution du mandat de la Mission. Le présent rapport fait le point sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis mon rapport du 15 février ([S/2019/147](#)).

II. Situation politique

2. La période considérée a été marquée par le début de l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé à Bangui le 6 février par le Gouvernement centrafricain et les 14 principaux groupes armés. Si les conditions de sécurité se sont quelque peu améliorées dans certaines régions du pays, la situation humanitaire reste désastreuse et il y a eu plusieurs actes isolés d'une extrême violence. Certains groupes sociaux ont critiqué publiquement l'Accord politique, dénonçant les concessions faites aux groupes armés signataires, qui ont continué de commettre des actes de violence et d'autres exactions contre la population civile.

Processus de paix

3. Si la mise en œuvre de l'Accord politique a connu quelques avancées, le non-respect de ses dispositions en matière de sécurité a posé des problèmes. Le 25 février, le Président, Faustin-Archange Touadera, a nommé aux fonctions de Premier Ministre son ancien directeur de cabinet, Firmin Ngrebada. Le 3 mars, le Président et le Premier Ministre ont formé un gouvernement de 36 membres, comptant 8 postes ministériels destinés à des représentants de groupes armés et 3 à des représentants de partis politiques d'opposition. De nombreux groupes armés ont reproché au Gouvernement de ne pas être assez inclusif et appelé de leurs vœux l'intervention des garants et des facilitateurs de l'Accord politique, conformément à l'article 34 de l'Accord. L'Union africaine a invité les représentants de l'État et des groupes armés à participer à des consultations à Addis-Abeba du 18 au 20 mars, sous les auspices du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smail Chergui, et avec l'appui de mon Représentant spécial et Chef de la MINUSCA, Mankeur Ndiaye,



consultations qui ont permis de dégager un consensus au sujet de la répartition des postes ministériels et autres postes au Gouvernement.

4. Le 22 mars, le Président Touadera a publié un décret portant création d'un gouvernement de 39 membres, dont 35 ministres et 4 ministres délégués. Vingt-cinq postes ont été attribués à des personnes proches de la majorité présidentielle, 13 à des membres de neuf groupes armés et 1 à l'opposition politique. Les femmes nommées à des postes ministériels sont au nombre de 7 et les musulmans au nombre de 12.

5. Des chefs de groupes armés ont également été nommés à des postes clefs de conseillers au Cabinet du Président, au Cabinet du Premier Ministre et au sein des préfectures et des sous-préfectures. Le 24 mars, le Président Touadera a publié un décret portant nomination, entre autres, d'Ali Darassa de l'Unité pour la paix en Centrafrique, de Bi Sidi Souleymane (également connu sous le nom de Sidiki) du groupe Retour, réclamation et réhabilitation et de Mahamat Alkatim du Mouvement patriotique pour la Centrafrique comme conseillers du Premier Ministre pour la mise en place, pour une période transitoire, d'unités spéciales mixtes de sécurité, conformément à l'Accord politique.

6. Tout au long du mois de mars, le Conseil national de la jeunesse a protesté contre le fait que des membres des groupes armés aient accédé à des fonctions publiques alors même que de nombreux diplômés universitaires sont au chômage. Le 26 mars, le Ministère de la jeunesse a suspendu toutes les activités du Conseil de la jeunesse après que les membres de celui-ci ont agressé le Ministre. Le 2 avril, un groupe de la société civile a exigé la révocation des décrets portant nomination de M. Darassa, de M. Alkatim et de Sidiki, puisque soit ils faisaient l'objet de sanctions internationales soit ils étaient des mercenaires étrangers. Le porte-parole du groupe a été arrêté le 18 avril pour incitation à la haine et trouble à l'ordre public, une mesure qui a été très critiquée par les médias et la société civile. Il a été libéré le 21 avril.

7. Le 18 février, le Président Touadera a publié un décret portant création, aux niveaux national et préfectoral, de mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord politique. À ce jour, grâce à l'appui de la MINUSCA, 11 des 17 comités de mise en œuvre préfectoraux fonctionnent ; ils comprennent des autorités locales, des associations de femmes, des représentants de la société civile et des groupes armés. Leur rôle est de résoudre les différends, de prévenir les conflits, de favoriser la désescalade et de suivre la mise en œuvre de l'Accord politique. Dix comités techniques de sécurité fonctionnent et deux préfectures disposent d'un comité supplémentaire ou d'un comité subordonné chargé de les aider dans le cadre du suivi.

8. Le 29 mars, le Président Touadera a publié des décrets portant création du cadre juridique des unités spéciales mixtes de sécurité, qui regrouperont des membres des forces de défense et de sécurité nationales et des membres autorisés de groupes armés qui ont déposé les armes et se sont démobilisés. Ces unités sont destinées à contribuer à la sécurisation des couloirs de transhumance et des sites d'exploitation minière. D'après le concept d'opérations, le projet de formation et de déploiement des unités spéciales mixtes de sécurité débutera au mois de juin, les premières unités devant être déployées à Bouar et à Bambari, et prendra de l'ampleur, puisque des unités seront déployées dans d'autres préfectures du centre et de l'est du pays. Toutefois, leur déploiement risque d'être entravé par d'importants problèmes logistiques. Afin de faciliter le déploiement rapide de ces unités, la MINUSCA continue d'appuyer le déploiement des forces de défense et de sécurité dans de nouvelles zones. L'Union africaine, en tant que garante de l'Accord politique, prévoit d'envoyer sur place des observateurs militaires, avec l'aide de l'Union européenne, pour suivre les activités de ces unités.

9. Le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix s'est rendu à Bangui du 13 au 15 février, en compagnie du Sous-Secrétaire général pour l'Afrique, de la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et de membres de la Commission pour mobiliser le soutien en faveur de l'Accord politique, après quoi le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé un montant de 14,8 millions de dollars en faveur de la mise en œuvre de l'Accord.

10. Du 14 au 17 avril, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, mon secrétaire général adjoint aux opérations de paix et le Directeur général de l'Union européenne pour l'Afrique ont effectué une visite conjointe en République centrafricaine pour stimuler l'appui international en faveur de l'Accord politique. La délégation a rencontré des représentants de l'État et de la société civile à Bangui et s'est rendue à Bambari avec le Premier Ministre et la communauté diplomatique pour l'installation des comités locaux de mise en œuvre et de sécurité technique dans la préfecture de la Ouaka, et à Bangassou pour la mise en place d'une caravane de la paix encourageant la liberté de circulation des personnes et des biens entre Bangassou et Bangui. Ils ont souligné à quel point il importe que toutes les parties respectent la cessation des hostilités et contribuent à accélérer la mise en place des unités spéciales mixtes de sécurité, afin de renforcer la confiance dans le cadre de l'Accord politique, et que la population ressente les retombées socioéconomiques tangibles de l'Accord, bénéficie d'autres dividendes de la paix et soit associée au processus de paix.

11. Le 17 avril, le Gouvernement a réuni à Bangui le Groupe international de soutien à la République centrafricaine pour mobiliser le soutien international en faveur de la mise en œuvre de l'Accord politique et présenté, à cette occasion, 11 priorités, dont la cessation des hostilités, la mise en place des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord, la création des unités spéciales mixtes de sécurité, et le désarmement et la démobilisation des groupes armés. Le Président Touadera a réaffirmé son attachement à l'Accord politique et exhorté les groupes armés à honorer leurs engagements. Le Groupe international de soutien a exigé que les groupes armés mettent immédiatement un terme aux violences visant la population civile. Il les a invités à participer de manière constructive à l'application de l'Accord, notamment en désignant des représentants pour les mécanismes de mise en œuvre et en présentant des listes de combattants pour le programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration et pour les unités mixtes de sécurité. Il a également demandé au Gouvernement de créer les conditions permettant aux personnes déplacées de rentrer librement chez elles, en toute sécurité et dans la dignité, et de renforcer la participation de la société civile, en particulier des femmes, à la mise en œuvre de l'Accord. Pour faciliter la coordination de l'appui international, le Gouvernement a été encouragé à élaborer un plan de mise en œuvre assorti d'échéances précises.

12. Le comité exécutif de suivi chargé de déterminer les orientations stratégiques de la mise en œuvre de l'Accord politique et d'en vérifier le respect a tenu sa première réunion à Bangui le 15 mai ; elle a été coprésidée par le Premier Ministre et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine et y ont participé le Président et mon représentant spécial, ainsi que des représentants de la société civile et des partenaires internationaux. Deux des cinq groupes armés du comité y ont participé, à savoir le groupe Retour, réclamation et réhabilitation et la faction Ngaïssona des anti-balaka. Les débats ont porté principalement sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord politique ainsi que sur les violations du cessez-le-feu. Il a été convenu qu'une campagne nationale serait organisée pour faire connaître l'Accord, à laquelle seraient associés les partis politiques, la société civile, les représentants religieux et les groupes armés. La deuxième réunion de ce comité, à laquelle ont participé tous les représentants des groupes armés, a eu lieu le

29 mai ; les membres du comité ont discuté des violations persistantes des dispositions de l'Accord en matière de sécurité et de la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des dispositions sur la justice transitionnelle.

Évolution de la situation politique

13. Le 29 avril, le Premier Ministre a présenté à l'Assemblée nationale le programme du Gouvernement, qui mettait l'accent sur la paix, la sécurité et la justice, le redressement économique, la politique et la bonne gouvernance, la cohésion sociale et l'action humanitaire. Il a également mis en avant les mesures prises par le Gouvernement pour honorer son engagement à mettre en œuvre l'Accord politique.

14. L'Assemblée nationale a ouvert sa première session ordinaire le 1^{er} mars, laquelle a porté principalement sur la législation relative à la mise en œuvre de l'Accord politique, notamment les projets de loi relatifs à la décentralisation et à l'adoption d'un nouveau code électoral. Le 7 mars, l'Assemblée a élu un bureau de 14 membres pour un mandat d'un an ; des membres de la coalition gouvernementale du Président ont été élus à la plupart des postes clefs et des postes de direction. Seules trois femmes ont été élues, ce qui contrevient à la loi sur la parité, qui dispose que 35 % de l'ensemble des postes des institutions publiques et privées doivent être occupés par des femmes et ce, pendant un période de transition de 10 ans.

15. Le 23 avril, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le code électoral, ce qui est essentiel puisqu'il établit le cadre juridique des élections présidentielle, législatives, régionales et municipales qui auront lieu en 2020 et 2021. Certains membres du Gouvernement et de la société civile ont critiqué le projet de loi au motif qu'il n'assurait pas une représentation suffisante des femmes, contrairement à ce prévoyait la loi sur la parité. Le 5 juin, la Cour constitutionnelle a décidé que la loi sur la parité devait s'appliquer au code électoral et l'a renvoyé à l'Assemblée nationale, estimant que le code ne pourrait entrer en vigueur tant qu'il ne serait pas conforme aux décisions de la Cour.

16. Le Gouvernement et l'Autorité nationale des élections, bénéficiant de l'appui de la MINUSCA et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont approuvé les prévisions budgétaires initiales et le calendrier prévu pour les élections. Le 5 avril, le Premier Ministre a mis en place des initiatives de mobilisation des ressources. En plus des 3,5 millions de dollars destinés à la promotion de la participation des femmes, l'Union européenne s'est engagée à verser 17 millions de dollars sur les 49 millions de dollars nécessaires pour financer les élections, sans compter l'appui opérationnel et logistique. En 2019, le Gouvernement a affecté 856 000 dollars à la préparation des élections. Au cours de la période considérée, le PNUD a commencé à mettre en place un panier de financement des élections. Le Gouvernement et les partenaires internationaux ont exprimé leur inquiétude au sujet de la portée limitée du mandat de la MINUSCA en matière d'appui électoral.

Dialogue local et réconciliation

17. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a créé des comités de paix et de réconciliation à Bangassou, Bossangoa, Bouar, Kaga Bandoro, Bria, Bambari et Paoua, avec l'aide de la MINUSCA. Au total, 26 comités font avancer le processus de paix au niveau local et soutiendront la campagne de réconciliation nationale prévue par l'Accord politique.

18. Le 20 mars, les populations de Gambo et de Pombolo, dans la préfecture du Mbomou, ont signé un accord de réconciliation local à l'issue de cinq mois de dialogue facilité par la MINUSCA. La cérémonie de signature a été l'occasion pour les deux communautés de se réunir pour la première fois depuis 2017, année pendant

laquelle l'Unité pour la paix en Centrafrique et les milices associées aux anti-balaka avaient commis à plusieurs reprises des meurtres en représailles. Les signataires se sont engagés à promouvoir le dialogue pacifique et la liberté de circulation, et à signaler toute infraction au comité de mise en œuvre de la préfecture du Mbomou.

19. Le 23 mars, les représentants des communautés chrétiennes et musulmanes des quartiers Castors et Yakité du troisième arrondissement de Bangui ont signé un accord de réconciliation, dans lequel ils se sont engagés à cesser complètement les hostilités, à interdire aux civils le port d'armes à feu et à faciliter le retour volontaire des personnes déplacées, dans des conditions de sécurité et de dignité. Cet accord a été conclu à l'issue de plusieurs mois durant lesquels des femmes et des animateurs de mouvements de jeunesse ont mené des initiatives de réconciliation, avec le concours de la MINUSCA, pour enrayer les cycles de violence qui s'enchaînent depuis 2014. Cette démarche a facilité la liberté de circulation et le retour progressif des personnes déplacées et empêché que les problèmes de sécurité ne dégénèrent. Les quartiers de Bearex, de Bibale et de Fatima dans le troisième arrondissement ont adopté des démarches semblables par la suite.

20. Le 2 mars, à Alindao, l'Unité pour la paix en Centrafrique et les anti-balaka ont conclu un accord de réconciliation local, avec le concours de la MINUSCA. La Mission a facilité le déploiement de 60 membres des Forces armées centrafricaines dans la région pour améliorer la sécurité et renforcé sa propre présence militaire et civile.

21. Le comité national pour la prévention du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ainsi que de toute forme de discrimination a organisé des forums pour la paix à Bangui, Bambari, Bangassou, Bossangoa, Berbérati et Mobaye en mars, avec le soutien du Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide, dans l'objectif de sensibiliser les parties prenantes locales contre les discours de haine ou l'incitation à la violence.

III. Conditions de sécurité

22. Si les affrontements militaires qui avaient marqué le pic de la période de transhumance à la fin de l'année 2018 se sont atténués pendant la période considérée, les groupes armés signataires de l'Accord politique ont continué de mener des activités qui en violaient les dispositions, notamment en commettant des actes de violence contre la population civile, en prélevant des taxes illégales et en entravant la mise en place des institutions publiques et le déploiement des forces de sécurité. Certains groupes armés ont tenté d'obtenir de nouvelles concessions dans le cadre du processus de paix en recourant à la violence. Les violations les plus flagrantes ont été perpétrées par les factions anti-balaka, Retour, réclamation et réhabilitation, le Front démocratique du peuple centrafricain, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, le Mouvement patriotique pour la Centrafrique et l'Unité pour la paix en Centrafrique. Les criminels armés ont continué de représenter une menace. Quant aux forces de sécurité de l'État, elles ont prélevé des taxes illégales dans plusieurs préfectures.

23. Dans l'ouest du pays, le 3 mars, le Front démocratique du peuple centrafricain a bloqué le principal itinéraire commercial reliant Bangui à Douala (Cameroun) pour protester contre le nouveau gouvernement. Si le FDPC a levé le blocus le 26 mars, il a refusé de restituer 11 véhicules appartenant au Gouvernement, qu'il avait confisqués. Après de longues négociations, la MINUSCA a lancé une opération de récupération des véhicules le 5 avril et s'est retrouvée sous le feu du FDPC. La MINUSCA a riposté, tuant cinq combattants du FDPC. Elle a récupéré les véhicules. Depuis cette opération, le FDPC a continué d'attaquer des patrouilles conjointes de

la MINUSCA et des Forces armées centrafricaines, des camions civils et des convois humanitaires le long de cette route. La MINUSCA a réussi toutefois à éviter que ne soit interrompue la circulation à des fins civiles ou commerciales.

24. Ailleurs mais toujours dans l'ouest du pays, le groupe Retour, réclamation et réhabilitation a violemment pris pour cible les institutions de l'État, protestant eux aussi contre le nouveau gouvernement : ils ont attaqué des postes de contrôle et des postes de police dans les préfectures de l'Ouham-Pendé et de la Nana-Mambéré. Le 19 mars, le groupe Retour, réclamation et réhabilitation a assassiné le maire de Koundé, ce qui a provoqué le déplacement de civils.

25. Le 21 mai, des combattants du groupe Retour, réclamation et réhabilitation ont tué 42 personnes, pour la plupart des civils, dans plusieurs villages proches de Paoua, soi-disant en représailles au meurtre d'un Peul et à un vol de bétail commis à cet endroit le 15 mai. Ces attaques ont été fermement et largement condamnées par le Gouvernement et la communauté internationale, qui ont exigé que le chef du groupe Retour, réclamation et réhabilitation, Sidiki, livre les auteurs de ces attaques. À la suite de l'engagement politique pris par les garants et les facilitateurs de l'Accord politique et des pressions militaires exercées par la MINUSCA, le groupe Retour, réclamation et réhabilitation a publié le 24 mai un communiqué confirmant la participation de ses combattants : trois d'entre eux ont été remis le 23 mai à l'État pour être traduits en justice. Le groupe Retour, réclamation et réhabilitation a publiquement condamné l'attaque, rappelé son attachement à la paix et à la réconciliation et présenté ses condoléances aux proches des victimes. Il s'est également retiré de ses bases de Bohong, de Bokaya et de Letele ; certains combattants sont restés en civil.

26. La situation sur le plan de la sécurité est restée instable dans les préfectures de la Ouaka et de la Basse-Kotto en raison des renforts, des mouvements et des actions violentes de l'Unité pour la paix en Centrafrique et des factions anti-balaka non signataires, même si la situation semble s'être améliorée à Alindao et à Bambari. Le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique ont continué de renforcer leurs positions et poursuivi leur occupation des écoles autour de Bakala, dans la préfecture de la Ouaka, occupation qui avait commencé à la mi-décembre 2018, ce qui a alimenté les tensions relatives au contrôle du site local d'exploitation minière. Les combattants locaux anti-balaka non signataires ont maintenu leur présence à l'ouest de Bakala et commis des actes criminels à de nombreuses reprises, notamment des attaques contre des camions commerciaux. La MINUSCA a été déployée à Bakala, ce qui a permis de renforcer la sécurité locale.

27. Dans les préfectures de la Haute-Kotto, de la Vakaga et de la Bamingui-Bangoran, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique a continué de séquestrer des civils. À Birao, le FPRC a fermé la gendarmerie le 3 mars, qui vient de rouvrir. Face à la résistance initiale du FPRC, 108 membres des Forces armées centrafricaines ont été déployés le 18 mai de Dékoa à Kaga Bandoro. (Les forces de sécurité de l'État n'étaient plus présentes à Kaga Bandoro depuis cinq ans.) Le déploiement a suscité des résistances parmi certaines factions du FPRC, ce qui a révélé des tensions au sein du groupe.

28. À Bria, la situation est restée tendue en raison d'actes de violence commis contre des civils, du prélèvement de taxes illégales sur l'aide humanitaire, de l'opposition du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique face aux autorités publiques et de l'arrivée de quelque 150 anti-balaka en avril. En février et mars, le FPRC a capturé 46 personnes à des postes de contrôle situés entre Bria et Ippy, et en aurait exécuté au moins sept à Bria. Le 9 mars, il a enlevé à Bria quatre employés recrutés sur le plan international d'un prestataire de la MINUSCA, qui ont été libérés le 9 mars

grâce à l'intervention de la MINUSCA. Le 9 mai, des résidents d'un camp de personnes déplacées ont attaqué et blessé deux Casques bleus lors d'une opération menée par la MINUSCA ce jour-là en vue d'évacuer des anti-balaka présents dans le camp.

29. Dans le nord-ouest du pays, à Batangafo, la criminalité a augmenté le long des axes Bouca-Lady et Markounda-Boguila. Le 2 avril, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique ont assassiné un civil sur l'axe Batangafo-Bouca, ce qui a conduit les combattants anti-balaka à fermer le marché de Batangafo par la force. Depuis février, des individus non identifiés ont commis plusieurs agressions armées et vols à main armée sur la route reliant Boguila à Bodjomo, ce qui a entravé l'acheminement de l'aide humanitaire.

30. Dans le sud-ouest du pays, le Soudan du Sud a fermé sa frontière avec la République centrafricaine le 20 février, après que des meurtres ont été commis sur la route reliant Obo à Bambouti, ce qui a eu des répercussions négatives sur le commerce transfrontalier et l'accès humanitaire. Le préfet du Haut-Mbomou a noué un dialogue avec son homologue au Soudan du Sud, avec l'appui de la MINUSCA, et la frontière a été rouverte le 18 avril.

31. Bangui est restée relativement stable, malgré les manifestations organisées contre le nouveau gouvernement et les manifestations de fonctionnaires réclamant le versement des arriérés de traitement. Le 1^{er} juin, le chef d'une bande criminelle, Animeri Matar, alias « Force », qui dirigeait les activités criminelles dans le quartier PK5, est décédé de causes naturelles à Bangui. Dans l'ensemble, la sécurité s'est améliorée dans le quartier PK5 ; en effet, grâce aux efforts de réconciliation, il n'y a pas eu de violences intercommunautaires notables.

IV. Concertation régionale

32. Des efforts ont été faits afin de mobiliser l'appui des pays de la sous-région et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), garants de l'Accord politique, et de consolider les relations bilatérales entre la République centrafricaine et ses voisins. Du 2 au 5 avril, le Secrétaire général de la CEEAC et mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ont mené une mission conjointe en République centrafricaine pour mobiliser l'appui régional en faveur de l'Accord et encourager notamment le rétablissement des commissions mixtes bilatérales.

33. Après une première réunion tenue le 4 mars à Goré (Tchad), les autorités tchadiennes et centrafricaines se sont rencontrées à Paoua le 6 avril pour discuter de la gestion commune des frontières et de la transhumance. Elles ont accepté de rouvrir en partie la frontière à Bembere, fermée depuis 2015, et de créer des mécanismes visant à améliorer la collaboration en matière de sécurité et à réduire la violence liée à la transhumance, notamment en accélérant le déploiement à la frontière des Forces armées centrafricaines, des Forces de sécurité intérieure et des autorités judiciaires.

34. La douzième session de la commission mixte de coopération entre le Cameroun et la République centrafricaine s'est tenue à Bangui les 6 et 7 mai. La commission s'était réunie pour la dernière fois en 2010. Les échanges ont porté sur la sécurité transfrontalière, ainsi que sur la coopération dans des domaines tels que le commerce, les échanges culturels et la technologie.

V. Situation humanitaire

35. La situation humanitaire – catastrophique – ne s’est pas améliorée au cours de la période considérée. L’accès humanitaire a continué d’être entravé par plusieurs facteurs, tels que la médiocrité des infrastructures, l’insécurité et les obstacles venant des parties au conflit. Quelque 2,9 millions de personnes, dont la moitié étaient des enfants, avaient besoin d’une aide et d’une protection humanitaires, et 2,1 millions de personnes étaient en situation d’insécurité alimentaire. Un enfant sur trois était atteint de malnutrition grave et la moitié de la population n’avait pas accès à l’eau potable.

36. Un quart de la population centrafricaine est déplacée. Au 30 avril, on comptait environ 612 000 déplacés en République centrafricaine et près de 593 000 réfugiés étaient enregistrés dans les pays voisins. Des conditions de retour durable n’ont pas pu être garanties, malgré l’appui du Gouvernement et de la communauté internationale, en raison de problèmes de sécurité et de protection, notamment des conflits liés à la terre et à la propriété, et de l’accès insuffisant aux services de base et à un appui juridique. Même dans les régions relativement stables, les problèmes de protection constituent un obstacle majeur à toute solution durable. De nombreux rapatriés retrouvent leur logement pillé, détruit ou occupé. Dans ce contexte, les déplacements forcés continueront tant que les causes qui en sont à l’origine persistent et que la résilience des populations touchées n’est pas renforcée.

37. L’insécurité, la fragmentation des groupes armés, la faible présence de l’État et la médiocrité des infrastructures constituent des obstacles de taille pour la population civile et le personnel humanitaire. Il n’a pas été possible d’avoir accès à certaines régions alors que les besoins étaient considérables, en particulier dans le sud-est du pays. Les retards de dédouanement, la fermeture de la frontière avec le Soudan du Sud et le blocage des itinéraires logistiques par des groupes armés ont compromis l’approvisionnement dans les délais d’articles pouvant sauver des vies.

38. Trois membres du personnel humanitaire ont été tués en 2019. Depuis le début de 2019, 90 atteintes à la sécurité du personnel, des locaux et des biens humanitaires ont été enregistrées. La République centrafricaine est considérée comme l’un des pays les plus dangereux pour le personnel humanitaire.

39. Les questions ayant trait à la protection des civils et à la responsabilité à l’égard des populations touchées sont au cœur du plan de réponse humanitaire pour 2019 ; un montant de 430,7 millions de dollars est nécessaire pour apporter une aide essentielle à 1,7 million de personnes extrêmement vulnérables. Au 1^{er} juin, le plan était financé à hauteur de 28,6 %, ce qui est loin d’être suffisant étant donné que l’aide humanitaire constitue le principal dispositif de protection sociale de la population.

VI. Protection de la population civile

40. La MINUSCA a continué de s’efforcer de faire progresser la protection de la population civile, conformément à la résolution [2448 \(2018\) du Conseil de sécurité](#), à l’Action que j’ai lancée pour le maintien de la paix, à la stratégie politique de la Mission et aux recommandations formulées par le général de brigade (en retraite) Amoussou. Par l’intermédiaire de son groupe de travail sur la protection, la MINUSCA a coordonné la mise en commun des informations et les travaux d’analyse concernant les questions de protection ainsi que la gestion des menaces y relatives.

41. L’Accord politique a été un outil politique supplémentaire qui a permis à la MINUSCA de progresser dans l’exécution de son mandat de protection et d’accentuer les efforts de prévention. Les mécanismes de suivi et de contrôle constituent un cadre

de dialogue au niveau local, de règlement des conflits et de prévention. Ces mécanismes permettent de compléter l'approche intégrée de la MINUSCA s'agissant de la protection des civils, qui associe la protection physique à la prévention, au dialogue et aux processus de paix au niveau local. Les opérations militaires de la MINUSCA ont permis d'atténuer le danger représenté par les groupes armés dans plusieurs régions, notamment les préfectures de la Basse-Kotto, de la Nana-Mambéré et de la Ouaka.

42. La MINUSCA a continué de déployer, à tour de rôle, des équipes de renfort civiles à Alindao et à Batangafo, où la Mission n'a pas de présence civile permanente, afin d'améliorer les activités de sensibilisation et d'alerte rapide et de faciliter la mise en place de stratégies de prévention de proximité. La MINUSCA a déployé des Équipes mixtes de protection de la population civile afin d'évaluer les menaces pesant sur la sécurité dans les zones situées près de Bangassou, Bria, Ndélé et Paoua.

43. La MINUSCA a 78 assistants chargés de la liaison avec la population locale qui sont déployés dans ses 38 bases militaires situées dans les 16 préfectures du pays, qui ont collaboré avec la force de la Mission, les Forces armées centrafricaines et les Forces de sécurité intérieure en vue de faciliter des interventions rapides en cas de menaces contre la population civile. Le réseau d'alerte locale de la Mission, qui est un mécanisme d'alerte rapide et de prévention comprenant 2 267 interlocuteurs civils, a permis de recueillir des informations sur d'éventuelles menaces pesant sur la sécurité.

44. Deux exercices de formation des formateurs ont été organisés à l'intention du personnel de la MINUSCA afin de renforcer l'action menée pour protéger la population civile et mieux faire comprendre le mandat de la Mission en matière de protection ainsi que les besoins et les obligations du personnel en tenue. La Mission a également mis en place, dans ses bureaux locaux, un projet d'information de la population afin de mieux faire connaître son mandat de protection.

VII. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

Extension de l'autorité de l'État

45. Le Gouvernement centrafricain a continué de se heurter à des difficultés pour étendre son autorité au-delà de la capitale en raison de l'absence d'infrastructures, de difficultés financières et de l'insécurité. En violation de l'Accord politique, les groupes armés n'ont cessé de faire obstacle à la mise en place des institutions publiques et au déploiement des fonctionnaires.

46. Selon les résultats d'un recensement national des fonctionnaires effectué en février par le Cabinet du Premier Ministre avec l'aide de la MINUSCA et du PNUD, 3 418 fonctionnaires travaillaient en dehors de Bangui entre septembre 2018 et janvier 2019, dont 72 % pour les Ministères de la santé et de l'éducation. L'objectif de l'État est de déployer 6 500 fonctionnaires d'ici à 2021. La Mission et le PNUD ont continué d'aider le Gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des plans de déploiement pour les fonctionnaires, notamment au moyen de la modernisation d'une plateforme électronique visant à trouver plus facilement où se trouvent les fonctionnaires et à faciliter la conduite de missions d'inspection. Le Gouvernement a continué de verser les arriérés de traitement des fonctionnaires remontant à 2002.

47. Si les investissements dans les services essentiels sont restés insuffisants, les projets de remise en état des infrastructures publiques dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix se sont accélérés avec l'achèvement de 6 bureaux préfectoraux, de 23 bureaux sous-préfectoraux et de 4 bureaux municipaux. La MINUSCA est en train de mettre en œuvre 31 projets à effet rapide visant

notamment à remettre en état les gendarmeries de Baoro et de Damara, les locaux de la mairie de Besson, ainsi que le commissariat du troisième arrondissement et le poste de police de l'arrondissement de Boeing à Bangui.

Réforme du secteur de la sécurité

48. Avec l'aide de la MINUSCA, le Gouvernement mène une campagne à l'échelle nationale pour faire connaître le code de justice militaire, ainsi que des activités de sensibilisation destinées aux membres du personnel en tenue afin de promouvoir le respect des normes juridiques et des normes relatives aux droits de la personne. En collaboration avec l'African Security Sector Network (Réseau africain pour le secteur de la sécurité), la Mission a organisé des actions de formation à l'intention des organisations de la société civile au sujet de la réforme du secteur de la sécurité afin de mieux les sensibiliser et de renforcer leurs moyens de contrôle.

Forces armées nationales et Forces de sécurité intérieure

49. Il n'y a pas eu de changement notable dans le déploiement des forces armées centrafricaines pendant la période considérée. Au 1^{er} juin, 1 438 membres sur 7 087 étaient déployés sur 16 sites en dehors de Bangui. Par ailleurs, 1 071 membres des forces formés par la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine et des experts militaires russes ont été déployés dans sept localités où ils sont à l'œuvre aux côtés de la MINUSCA. Au 1^{er} juin, 1 024 membres des Forces de sécurité intérieure sur 3 686 étaient déployés en dehors de Bangui, à savoir 735 gendarmes, dont 25 femmes, et 316 membres de la police, dont 13 femmes.

50. Certaines unités des Forces armées centrafricaines situées en dehors de Bangui ont rencontré des difficultés logistiques. À Obo, dans la préfecture du Haut-Mbomou, des retards de plus de neuf mois dans la rotation des effectifs ont entraîné des manifestations, des grèves et des prélèvements de taxes illégales, entre autres. Des opérations conjointes menées avec la MINUSCA dans les préfectures de la Nana-Mambéré, de l'Ouham-Pendé et du Mbomou ont permis de compenser en partie les difficultés d'ordre opérationnel. La Mission a apporté un soutien logistique, notamment pour l'évacuation de blessés et l'alimentation en combustible, ainsi qu'un appui initial pour mettre en place des kits de stockage d'armes et de munitions à Bambari et à Bangassou.

51. Avec l'appui de la MINUSCA, le Gouvernement centrafricain a continué de surveiller les cas de manquement se produisant au sein des Forces armées centrafricaines et des Forces de sécurité intérieure, d'enquêter sur ceux-ci et de les réprimer ; des mesures disciplinaires ont été prises contre plusieurs membres des forces de sécurité centrafricaines qui s'étaient livrés à des actes répréhensibles à Bangassou et à Obo.

52. Le processus de sélection de 1 023 nouveaux membres des forces armées centrafricaines s'est achevé le 27 mai, dans le cadre d'une campagne de recrutement engagée en novembre 2018 avec l'aide de la MINUSCA. La formation des nouvelles recrues a commencé le 6 juin. Des préparations sont en cours en vue du recrutement de 1 000 agents de police et gendarmes en 2019, avec l'appui de la MINUSCA.

53. Le 16 avril, la mission militaire de formation de l'Union européenne a achevé la formation du cinquième bataillon des forces armées centrafricaines, portant à 3 900 le nombre total de membres des contingents ayant reçu une formation, y compris opérationnelle, pédagogique et spécialisée. Le 3 mai, un certain nombre de membres des forces armées centrafricaines appartenant à une unité des forces spéciales ont obtenu un diplôme à la suite d'une formation spécialisée dispensée par une équipe russe.

54. Au cours de la période à l'examen, le Service de la lutte antimines a appuyé la remise en état de neuf installations de stockage d'armes et de munitions destinées à la gendarmerie se trouvant sur la route reliant Bangui à Douala, et dispensé des cours spécialisés sur la gestion du stockage d'armes et de munitions à 138 membres du personnel.

Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration

55. De modestes progrès ont été réalisés pendant la période considérée dans l'exécution du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration. Au 1^{er} juin, les groupes armés signataires avaient soumis, comme le prévoit l'Accord politique, des listes des membres admissibles, mais ces listes étaient incomplètes. Le groupe chargé de l'exécution du programme national de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, appuyé par la MINUSCA, a repris ses activités de désarmement et de démobilisation à Paoua le 28 mai.

56. Le Gouvernement a nommé le dirigeant anti-balaka, Maxime Mokom, au poste de Ministre chargé du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration, qui vient d'être créé. Le comité consultatif de suivi du programme s'est réuni à plusieurs reprises en avril et en mai.

57. En collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, la MINUSCA a poursuivi la mise en œuvre des programmes de lutte contre la violence locale dans huit localités, auxquels ont participé 7 509 personnes, dont 1 853 femmes : 226 armes de guerre, 5 622 armes artisanales, 167 engins non explosés et 14 124 cartouches de munitions d'armes légères ont été collectés. En avril, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale de lutte contre la violence locale.

Justice et état de droit

58. Les moyens d'action du pays en matière de justice et d'état de droit sont restés limités, seuls 18 tribunaux de première instance et cours d'appel sur 27 ayant été opérationnels pendant la période considérée, dont 16 en dehors de Bangui.

59. Avec l'appui de la MINUSCA et du PNUD, la Cour pénale spéciale a entamé ses premières enquêtes, évalué et consolidé son greffe et renforcé ses capacités en matière de protection des victimes et des témoins. La Cour a également mené une campagne de sensibilisation nationale pour informer la population de son mandat et des progrès réalisés depuis sa création.

60. Entre le 1^{er} février et le 1^{er} juin, la MINUSCA a appliqué des mesures temporaires d'urgence qui lui ont permis d'appréhender 65 individus soupçonnés d'avoir commis diverses infractions, notamment des meurtres, des enlèvements de personnes, des vols à main armée, des actes de torture, des pillages et des détentions illégales.

61. Le 15 mars, 150 nouveaux agents pénitentiaires civils ont entamé une formation à Bangui, ce qui portera à 250 les effectifs pénitentiaires. Dans le cadre de la démilitarisation des services pénitentiaires, la responsabilité des services de santé des détenus a été transférée du Ministère de la défense au Ministère de la justice. Dans la prison de Ngaragba, à Bangui, les détenus sont au nombre de 1 069, soit plus de quatre fois la capacité maximale de 260 personnes, ce qui pose de graves problèmes, notamment en matière de sécurité et de santé. Les lieux de détention remis en état par la MINUSCA à Bangassou et à Paoua ont rouvert en mars.

VIII. Droits de la personne et lutte contre l'impunité

62. Le nombre de cas d'atteinte aux droits de la personne et de violation du droit international humanitaire a continué de diminuer pendant les trois premiers mois de la période à l'examen, ce qui s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu d'affrontements armés majeurs depuis la fin de la période de transhumance et le début de la saison des pluies et la signature de l'Accord politique. Entre le 6 février et le 1^{er} juin, la MINUSCA a enregistré 315 cas de violation du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, qui ont fait 566 victimes. Cela représente une diminution de 26,9 % du nombre de cas et de 35 % du nombre de victimes par rapport à la période précédente. Les groupes armés signataires, à savoir le groupe Retour, réclamation et réhabilitation, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, l'Union pour la paix en Centrafrique et les anti-balaka, ont continué de commettre de graves atteintes aux droits de la personne et des violations du droit international humanitaire, y compris des actes de violence contre la population et les infrastructures civiles, des restrictions à la liberté de circulation et des détentions illégales. Les mouvements de transhumance demeurent l'une des principales sources de violations des droits de la personne liées aux conflits.

Justice transitionnelle

63. Le 22 mars, avec l'appui de la MINUSCA, le Gouvernement a organisé un atelier à l'intention d'une centaine de représentantes et de représentants et d'organisations de la société civile, d'institutions publiques, d'associations de victimes et de partis politiques afin de faciliter la tenue de consultations populaires sur le cadre législatif de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Comme le prévoit l'Accord politique, une commission inclusive, composée de représentants des groupes armés signataires et des autorités nationales et chargée de proposer des recommandations à la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, a été créée par un décret présidentiel du 8 février et a tenu sa réunion inaugurale le 28 mai.

64. Avec l'appui de la MINUSCA, la Commission nationale des droits de l'homme a élaboré des instructions générales, une stratégie de communication et un plan de mobilisation de ressources s'établissant à 7 306 000 dollars.

Violences sexuelles liées aux conflits

65. Des violences sexuelles liées aux conflits perpétrées par des membres des groupes armés ont continué d'être signalées, la plupart d'entre elles étant attribuées à des groupes ex-Séléka dans les préfectures de l'Ouham-Pendé et de la Nana-Grébizi. Un grand nombre de viols ont été signalés dans la sous-préfecture de Kaga Bandoro et dans les couloirs de transhumance, des zones souvent inaccessibles aux équipes d'enquête.

66. Entre le 1^{er} février et le 1^{er} juin, la MINUSCA a enregistré 68 cas de violence sexuelle liée aux conflits. Une association de victimes à Bangui s'est saisie de 14 affaires, dont 11 dataient de 2013. Pendant la période à l'examen, la MINUSCA a constaté que des enquêtes judiciaires avaient été ouvertes pour 62 affaires de violence sexuelle liée aux conflits ayant fait 153 victimes. Des organisations de femmes menant des projets à petite échelle avec l'appui de la MINUSCA se sont associées à la Mission pour surveiller les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et sensibiliser la population locale afin de l'encourager à signaler les violations. La MINUSCA a organisé huit activités de sensibilisation à l'intention de 1 221 personnes, dont 559 femmes, à Bangassou, Birao, Bossangoa, Bouar, Grivaï, Kaga Bandoro, Markounda, Obo, Ouanda et Paoua.

67. La Mission a demandé à deux organisations partenaires situées à Bangui d'assurer temporairement la protection physique des victimes. Le 26 mars, à Batangafo, dans la préfecture de l'Ouham, la MINUSCA a dispensé une formation à l'intention de combattants du Mouvement patriotique pour la Centrafrique et du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et de combattants anti-balaka au sujet du respect du droit international des droits de l'homme et de la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits.

Sort des enfants en temps de conflit armé

68. À Kaga Bandoro, les groupes de l'ex-Séléka signataires ont présenté à l'équipe spéciale de surveillance et d'information des listes d'enfants qui leur auraient été associés, comme prévu par l'Accord politique. En mars, 101 enfants (45 garçons et 56 filles) ont été repris des mains du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (34 enfants), du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (35 enfants) et du groupe Séléka rénovée pour la paix et la justice (32 enfants) et remis aux partenaires du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). En outre, dans la préfecture de la Kémo, 72 enfants ayant quitté de leur propre initiative des milices associées aux anti-balaka (38 garçons et 34 filles) ont été placés dans des programmes de réintégration.

IX. Situation économique

69. La situation macroéconomique a encore été marquée par les effets de l'insécurité, du manque d'infrastructures et de la hausse des prix du pétrole. Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), le taux de croissance économique a toutefois été de 4 % en 2018 et devrait atteindre 4,5 % en 2019. En mai, une délégation du FMI a exhorté le Gouvernement centrafricain à supprimer les taxes et les frais n'ayant aucune justification économique afin de faciliter le développement du secteur privé, et à prendre des mesures visant à améliorer la gestion des dépenses publiques, l'objectif étant de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance.

70. La fermeture forcée du principal itinéraire logistique reliant Bangui à Douala a eu des répercussions sur les résultats économiques du premier trimestre de 2019. Le taux d'inflation est passé de 1,9 % en février à 2,1 % en mars, et les prix des denrées alimentaires ont également été affectés. Les recettes publiques ont chuté d'environ 50 % en mars : elles sont estimées à 8,52 millions de dollars, contre un montant de 17 millions de dollars enregistré en mars 2018.

71. L'exécution du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix s'est accélérée grâce au versement de 1,58 milliard de dollars au 1^{er} juin, portant le taux d'exécution à 60,8 %, soit une augmentation de 7 points de pourcentage depuis le 31 décembre 2018. Des efforts ont été faits afin de renforcer la coordination stratégique de la mise en œuvre de ce plan et de l'Accord politique.

X. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Composante militaire

72. Au 1^{er} juin, la composante militaire de la MINUSCA comptait 11 595 membres, pour un effectif autorisé de 11 650. Elle comprend actuellement 11 bataillons d'infanterie, 2 groupes d'intervention rapide, 1 compagnie de forces spéciales, 1 compagnie de réaction rapide et plusieurs unités d'appui, dont 1 unité de police

militaire, 5 compagnies du génie, 1 compagnie de transport lourd, 3 hôpitaux de niveau II, 1 module de chirurgie de l'avant de niveau 1 plus et 3 unités d'hélicoptères, dont 1 unité d'hélicoptères d'attaque. La MINUSCA compte 309 officiers d'état-major et 172 observateurs militaires. Les femmes comptent pour 3,4 % des effectifs militaires.

73. L'unité d'hélicoptères d'attaque, qui a repris ses activités à la fin de février, a mené de nombreuses missions, visant notamment à appuyer des opérations vigoureuses, à faciliter un dispositif souple et mobile et à fournir un appui aérien et des services de renseignement et de reconnaissance. Les opérations menées récemment ont permis de confirmer qu'il était nécessaire de se doter de compagnies mécanisées afin d'améliorer la protection de la force.

Composante Police

74. Au 1^{er} juin, les effectifs de police de la MINUSCA s'élevaient à 2 045 personnes, dont 368 membres hors unités constituées et 1 677 membres déployés dans 10 unités de police constituées et 2 unités d'appui de la police, pour un effectif total autorisé de 2 080 personnes. Deux unités d'appui de la police et six unités de police constituées opèrent à Bangui dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe. Des unités de police constituées sont déployées à Bambari, Bouar, Bria et Kaga Bandoro. Les femmes comptent pour 9,28 % de la composante Police.

Composante civile

75. Au 1^{er} juin, la MINUSCA comptait 1 367 membres du personnel civil (dont 195 Volontaires des Nations Unies), soit 90 % de l'effectif autorisé (1 524 personnes). Les femmes comptent pour 26 % du personnel civil.

Accord sur le statut des forces

76. Pendant la période à l'examen, il n'y a aucune violation notoire de l'accord sur le statut des forces, grâce au renforcement de la coopération entre le Gouvernement et la MINUSCA.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

77. Entre le 1^{er} février et le 1^{er} juin, 86 atteintes à la sûreté et à la sécurité touchant l'ONU ont été rapportées, dont 23 attaques commises par des groupes armés et des bandes criminelles et visant le personnel, les locaux, le matériel et les convois des Nations Unies. Sept cas de menaces de mort et de harcèlement visant le personnel civil des Nations Unies ont été signalés et attribués à des groupes armés ou criminels, et trois membres du personnel ont été détenus par les Forces de sécurité intérieure. Au total, 33 membres du personnel civil et militaire ont été blessés, dont 8 dans des attaques hostiles menées par des groupes armés et 25 dans des accidents de la route. Deux membres du personnel militaire ont été tués par la foudre. Deux militaires et un membre du personnel civil sont morts des suites d'une maladie. Par ailleurs, 14 autres faits ayant des incidences moins graves ont concerné des entités des Nations Unies.

Manquements graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

78. Entre le 1^{er} février et le 1^{er} juin, 9 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres du personnel de la MINUSCA ont été signalées, ce qui porte à 10 le nombre total d'allégations enregistrées en 2019. Parmi ces dernières, quatre correspondent à des faits qui se seraient produits en 2019 et six les années précédentes. S'agissant des nouvelles allégations, huit mettant en cause des membres du personnel des contingents ont été transmises aux pays fournisseurs de contingents concernés pour qu'une enquête soit menée et une allégation impliquant

un membre de la police fait actuellement l'objet d'une enquête menée par l'ONU. Pour six d'entre elles, il est question de demandes en reconnaissance de paternité et de versement de pension alimentaire.

79. La MINUSCA a poursuivi les efforts engagés pour mettre en œuvre sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles en renforçant sa stratégie de prévention, notamment par le truchement de programmes exhaustifs de formation et de campagnes de sensibilisation. La Mission a renforcé les dispositifs d'alerte rapide et de signalement au niveau local, notamment en généralisant les mécanismes locaux d'enregistrement des plaintes et en renforçant les capacités de ces derniers, ainsi qu'en menant un certain nombre d'activités de sensibilisation. Elle a mené à bien la mise en œuvre de son cadre global de gestion des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont coordonné leurs efforts de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en réunissant l'équipe spéciale une fois par trimestre et en utilisant les formulaires de signalement établis par le Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, l'objectif étant de faire en sorte que les entités des Nations Unies fassent preuve de cohérence lorsqu'elles recueillent et communiquent les informations.

80. La MINUSCA, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population et leurs partenaires ont continué d'orienter les victimes connues d'exploitation et d'atteintes sexuelles vers les services d'assistance et de suivre l'évolution de leur situation et de leurs besoins. Le Comité international de secours met en œuvre un projet financé par le fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ayant été créé en 2016, en vue de fournir aux populations locales une assistance médicale et psychosociale et de les sensibiliser.

Questions relatives à l'appui

81. La MINUSCA a amélioré sa performance environnementale et réduit son empreinte écologique en faisant l'acquisition d'incinérateurs pour la gestion des déchets solides. Elle a aidé la municipalité de Bangui à lutter contre l'oxydation souterraine de la décharge de Kolongo. Elle a continué de renforcer le recours aux énergies renouvelables en installant des systèmes photovoltaïques et en menant des campagnes de sensibilisation visant à réduire les émissions. La Mission a également continué d'améliorer sa consommation d'eau et sa gestion des eaux usées en utilisant de l'eau recyclée et en installant 39 des 41 stations de traitement des eaux usées prévues.

Optimisation de la performance

82. La MINUSCA a continué de mettre en œuvre diverses initiatives pilotes en vue d'améliorer sa performance et son efficacité, conformément à l'Action que j'ai lancée pour le maintien de la paix, aux recommandations du général de brigade Amoussou (en retraite) sur la protection de la population civile, aux recommandations du général de corps d'armée dos Santos Cruz (en retraite) visant à réduire le nombre de décès chez les soldats de la paix et à d'autres études ayant été menées. À titre d'exemple, l'enquête relative aux violences perpétrées contre des civils en novembre 2018 à Alindao a permis de prendre des mesures en collaboration avec le pays fournisseur de contingents concerné en vue d'améliorer la performance et de renforcer les capacités de protection de la MINUSCA dans la région. Les effectifs de certains contingents sont en train d'être réduits, l'objectif étant de créer une nouvelle unité d'hélicoptères et une force d'intervention rapide. En outre, la Mission a fermé deux bases opérationnelles temporaires dans l'est et le centre du pays ; elle en a ouvert deux dans

l'ouest du pays. Le rythme des patrouilles s'est intensifié dans les régions où les bases opérationnelles temporaires ont été fermées ; entre le mois de février et la date d'établissement du présent rapport, le nombre moyen de patrouilles effectuées chaque mois aux côtés des Forces armées centrafricaines a augmenté de plus de 60 % pendant la période considérée.

83. La MINUSCA a achevé 20 % de la première phase pilote du système complet d'évaluation de la performance et a formé 160 membres du personnel. En mars, elle a organisé un test de résistance à l'échelle de la Mission en vue de tirer parti des précédents exercices de simulation et d'améliorer l'efficacité des évacuations sanitaires primaires et secondaires ainsi que la gestion des crises. Elle continue de piloter « UNITE Aware », plateforme qui permet d'appuyer la prise de décisions, la coordination opérationnelle et la gestion des crises.

Aspects financiers

84. Dans sa résolution 72/290, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 930,2 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la MINUSCA au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Au 31 mai 2019, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 123,5 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 1 539,7 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 janvier 2019, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2018, conformément à l'échéancier trimestriel.

XI. Observations

85. La signature de l'Accord politique entre le Gouvernement et 14 groupes armés marque un tournant historique pour la République centrafricaine ; j'invite les Centrafricaines et les Centrafricains à en tirer parti, de manière collective, dans un esprit d'appropriation et de fierté nationales. Pendant beaucoup trop longtemps, le pays a été paralysé par une violence continue et omniprésente, qui a sapé le développement de ses institutions, dévasté et divisé les communautés, et inhibé les aspirations légitimes de plusieurs générations. Le chemin à parcourir pour surmonter cette tragédie sera long et il y aura souvent des revers. Mais ce n'est qu'en s'engageant pleinement à mettre en œuvre l'Accord politique que la population centrafricaine progressera vers une paix durable.

86. Je me félicite donc des progrès hésitants mais considérables réalisés au cours des quatre premiers mois qui ont suivi la signature de l'Accord politique. Je reste toutefois vivement préoccupé de constater que les groupes armés continuent de faire usage de la violence. En signant l'Accord, ils se sont engagés à renoncer immédiatement à utiliser la violence comme moyen de revendication politique, sociale ou économique. Je condamne fermement les attaques perpétrées contre la population civile, les soldats de la paix et le personnel humanitaire, dont certaines sont susceptibles de constituer des crimes de guerre. Rien ne saurait justifier de telles attaques, qui prennent en otage l'économie du pays, ni le fait d'entraver le déploiement de fonctionnaires de l'État, d'imposer illégalement les civils ou de détruire ou d'occuper les infrastructures civiles. Je suis profondément attristé par le massacre de dizaines de civils non armés, perpétré en mai dans des villages situés non loin de Paoua. Je salue les mesures prises par les autorités, avec le concours de la

MINUSCA, pour enquêter rapidement sur ces attaques et traduire en justice les auteurs présumés.

87. La communauté internationale ne saurait tolérer de tels actes, d'autant qu'un Accord politique vient d'être conclu et qu'un Gouvernement inclusif vient d'être formé. J'invite tous les garants et facilitateurs de l'Accord, y compris les pays voisins, à user de leur influence pour que les groupes armés respectent davantage leurs engagements. En tant que garante, l'Union africaine doit poursuivre le dialogue politique, intervenir activement et en temps voulu et prendre des mesures vigoureuses pour protéger la population civile et traduire en justice et sanctionner les responsables de ces graves violations. L'ONU, y compris la MINUSCA, ne ménagera aucun effort pour aider les autorités nationales à protéger la population civile et à appliquer l'Accord.

88. Au moment où, à court de patience, les Centrafricaines et les Centrafricains se sont montrés de plus en plus critiques à l'égard des autorités, auxquelles ils reprochaient de céder devant les groupes armés sans réellement recevoir de contrepartie, et se sont élevés contre les atteintes qui continuaient de viser la population, le Président Touadera s'est distingué par son rôle de chef de file et a affirmé à cet égard son engagement inébranlable en faveur du dialogue et sa volonté politique de rechercher un compromis afin d'instaurer un climat de paix. Je me félicite des mesures énergiques que le Gouvernement a prises rapidement pour respecter les engagements contractés au titre de l'Accord politique, notamment la création de plusieurs mécanismes de suivi et de surveillance aux niveaux national et préfectoral. Ces mécanismes sont des outils essentiels qui associent la société civile et visent à prévenir les conflits, à désamorcer les tensions et à instaurer un climat de confiance entre les anciens ennemis, permettant ainsi de mettre en place un environnement plus sûr pour la population, les représentantes et représentants de l'État et le personnel humanitaire. J'encourage le Gouvernement à continuer de démontrer qu'il peut servir la population en travaillant à ses côtés de manière constructive pour mettre fin à la violence, à la négligence, à la marginalisation et à l'isolement qui touchent trop de communautés, surtout celles situées en dehors de Bangui.

89. Je félicite les groupes armés signataires d'avoir chargé certains de leurs membres de les représenter au sein des mécanismes nationaux de suivi et de plusieurs organes préfectoraux. Je les invite à participer pleinement à ces mécanismes, en particulier au niveau préfectoral où il est le plus urgent de réduire la violence. Je demande également aux groupes armés signataires de soumettre, comme le prévoit l'Accord politiques, les dernières listes de combattants remplissant les conditions requises pour participer au programme national de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration, dont certains intégreront ensuite les unités mixtes de sécurité. Il faut s'atteler en priorité à poursuivre le déploiement de ces unités et à progresser sur la voie du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration en vue de réduire la violence et de renforcer la confiance entre les communautés ainsi qu'entre les forces nationales de sécurité et les groupes armés. La contribution des partenaires, notamment les garants et les facilitateurs de l'Accord, est essentielle pour que les mécanismes de suivi et de sécurité en découlant puissent remplir les objectifs pour lesquels ils ont été créés. J'exhorte tous les partenaires à continuer de faire preuve de générosité eu égard à l'appui qu'ils fournissent.

90. Je me félicite des mesures prises actuellement pour accélérer la mise sur pied des unités spéciales mixtes de sécurité, en vue d'affirmer haut et fort que l'Accord politique porte ses fruits, notamment sur le plan de la sécurité le long des couloirs de transhumance et sur les sites d'exploitation minière. Je prends note de la démarche adoptée par le Gouvernement pour faire en sorte que tous les membres de ces unités suivent le programme de désarmement et de démobilisation et s'assurer que ces

derniers respectent les droits de la personne. Je salue l'appui considérable que les partenaires ont déjà fourni en vue d'accélérer la formation et le déploiement des unités, qui devra ensuite être intensifié ou revu à la baisse, en tant que de besoin. Il sera essentiel de poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre le programme national de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration, qui offre aux membres des groupes armés des avantages socioéconomiques et des possibilités d'intégration dans les forces nationales de défense et de sécurité.

91. Les Centrafricaines et les Centrafricains ne sont pas de simples témoins du processus de paix mais doivent être pleinement associés à sa mise en œuvre. L'Accord politique ne sera crédible que si l'ensemble du pays s'approprie la question. Il faut faire le maximum pour que la population comprenne mieux en quoi consiste l'Accord et solliciter de tous les groupes sociaux leur avis sur l'application de ce dernier. Je félicite le Gouvernement et ses partenaires de s'être attelés en priorité à mettre en place une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale, à laquelle participent la société civile et les groupes armés, malgré les difficultés pratiques rencontrées dans un vaste pays où les systèmes de communication et les infrastructures routières sont limités.

92. Je me félicite également des projets destinés à renforcer les comités locaux de paix et de réconciliation dans le cadre plus général des efforts de réconciliation engagés à l'échelle nationale. Les progrès accomplis dans le cadre des mécanismes de paix locaux seront essentiels au succès de l'Accord politique, dans la mesure où ceux-ci contribuent à aplanir les tensions entre les populations locales. Il convient de féliciter les populations des villages de Gambo et de Pombolo, situés dans la préfecture de Mbomou, ainsi que celles des quartiers Yakité et Castors, situés à Bangui, qui ont choisi de prendre en main leur destin et de travailler ensemble pour tourner la page d'un conflit cyclique qui a duré beaucoup trop longtemps. Je tiens à insister également sur le rôle essentiel que jouent les femmes en faveur de la paix. Les communautés locales devraient s'inspirer en grand nombre de ces exemples et lancer leurs propres initiatives de réconciliation, qui bénéficieront de l'appui de l'ONU. J'espère que ces mécanismes de paix engagés au niveau local pourront également contribuer à contenir les activités des groupes armés et des milices non signataires.

93. Afin de consolider la paix dans le pays, il sera essentiel de procéder rapidement à des investissements considérables en vue de remédier au dénuement socioéconomique et à l'isolement physique des populations qu'il est impossible d'atteindre. L'absence de réseaux routiers et d'autres infrastructures essentielles entrave sérieusement l'action de l'État, qui peine à assurer les services sociaux de base, celle des acteurs humanitaires, qui doivent fournir une assistance essentielle, et celle de la MINUSCA, qui a le mandat de protéger la population civile. Il est nécessaire de transformer la relation entre l'État et la société, ce qui ne peut se faire qu'en renforçant, au sein de la population, le sentiment que l'État et ses institutions sont au service des citoyennes et des citoyens. Pour ce faire, il faut générer des dividendes de la paix concrets aussi tôt que possible. Je suis fermement convaincu que pour reconstituer le tissu social endommagé, il faut commencer par s'employer à mettre fin à la marginalisation qui frappe depuis bien longtemps de nombreux groupes sociaux, notamment en accélérant les projets d'infrastructure et de développement et en accordant la priorité aux zones les plus reculées et les plus touchées par le conflit. Dans l'Accord politique, l'accent est mis sur les programmes de relèvement et de développement, ainsi que sur les réformes politiques et les mesures de sécurité. Je me félicite donc de l'action qui est menée actuellement pour harmoniser la mise en œuvre de l'Accord avec le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, harmonisation qui doit être accélérée. J'exhorte les partenaires à continuer de prendre une part active à cette entreprise et à l'appuyer sans relâche.

94. Je demeure profondément préoccupé par la situation humanitaire. Il est tragique de constater que les besoins restent aigus. Ceux-ci compromettent les perspectives de paix durable, étant donné que les populations dont les besoins les plus fondamentaux ne sont pas satisfaits ont rarement la capacité d'instaurer un climat de paix à l'échelle locale et sont plus facilement exploitées ou manipulées. Je suis également très préoccupé par le nombre élevé de Centrafricaines et de Centrafricains déplacés, ainsi que par l'insuffisance des progrès en ce qui concerne l'amélioration des conditions requises pour que ces derniers puissent regagner leur pays en toute sécurité et dans la dignité. Je demande aux partenaires de contribuer d'urgence au plan de réponse humanitaire.

95. Le peuple centrafricain est conscient depuis bien longtemps que la paix ne peut exister en l'absence de justice et de réconciliation. Il est encourageant de constater que des consultations populaires sur la future Commission vérité, justice, réparation et réconciliation ont été lancées, comme demandé lors du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale. Ces consultations permettront de s'assurer que les travaux de la Commission correspondent aux aspirations et aux besoins des victimes de conflits armés. Je me félicite également de la formation d'une commission inclusive. Dans le même temps, les Centrafricaines et les Centrafricains exigent et méritent qu'il soit mis un terme à l'impunité, non seulement en raison des atrocités commises dans le passé, mais également des crimes qui continuent de nuire, jour après jour, à leur vie, à leurs moyens de subsistance et à leurs communautés et qui les plongent dans un cycle de pauvreté et de peur. Il faut redoubler d'efforts pour renforcer l'action de l'appareil judiciaire national et de la Cour pénale spéciale, tous deux essentiels au rétablissement de l'état de droit, qui est le fondement de la confiance sociale et institutionnelle nécessaire à une paix durable.

96. Je me félicite des opérations de recrutement actuellement menées pour mettre en place un secteur de la défense et de la sécurité ayant un mandat national et les capacités d'assurer la sécurité et de faire respecter l'état de droit. Je recommande d'adopter une approche semblable pour améliorer la représentativité de la fonction publique, comme prévu dans l'Accord politique. Je félicite le Gouvernement des mesures qu'il a prises pour déployer des forces nationales de défense et de sécurité en dehors de Bangui et dans les zones touchées par le conflit. Les forces nationales, y compris celles qui travaillent aux côtés de la MINUSCA, ont démontré leur efficacité et leur professionnalisme dans de nombreuses opérations. Je félicite également le Gouvernement d'avoir pris des mesures disciplinaires contre les unités qui manquaient à leur obligation première de protéger les droits fondamentaux de toutes et tous. J'apprécie également à sa juste valeur l'appui coordonné et soutenu fourni par tous les partenaires, dont l'engagement sans faille est essentiel pour aider les forces nationales de défense et de sécurité à acquérir les compétences nécessaires au déploiement et au maintien des opérations dans tout le pays.

97. J'encourage l'Assemblée nationale à accélérer les réformes politiques énoncées dans l'Accord politique, notamment les lois sur la décentralisation, le statut des anciens chefs d'État et les partis politiques. La nouvelle législation pourrait contribuer à l'amélioration de la situation politique même si son application risque d'être compliquée. La législation sur la décentralisation offre une occasion sans précédent d'améliorer la prestation des services de base et le développement. Pour la première fois, l'État devra établir de nouvelles formes de gouvernance et de représentation à l'échelle locale ; c'est pourquoi les partenaires devront maintenir un dialogue continu et fournir un appui considérable. La législation est néanmoins essentielle pour atteindre les objectifs liés à la représentation politique et à l'autodétermination des populations locales, ainsi que pour organiser les élections régionales et locales.

98. L'inscription des électeurs en vue des élections présidentielle et législatives qui se tiendront à la fin de l'année 2020 et au début de l'année 2021 commencera dans six mois. Ces élections marqueront un tournant historique. Je félicite les autorités nationales d'avoir entamé les préparatifs en vue de ces dernières. J'encourage toutes les parties prenantes à participer au processus politique de manière transparente, en mettant l'accent sur le dialogue. Je tiens à souligner qu'il importe que les opérations électorales soient inclusives. Il s'agit là d'un élément essentiel du processus politique et d'un moteur de l'extension de l'autorité de l'État et de la mise en œuvre effective des dispositions de l'Accord politique relatives à la sécurité, qui sont les conditions sine qua non de l'organisation d'élections libres, régulières et pacifiques. La tenue des élections constituera un défi majeur et devra bénéficier d'un formidable appui ; je me félicite des engagements déjà pris par les partenaires et encourage la mise en place d'une assistance supplémentaire, notamment dans le cadre du prochain panier de fonds du PNUD. Compte tenu des préoccupations soulevées par les autorités nationales et de nombreux partenaires, j'ai l'intention de formuler des recommandations dans mon prochain rapport sur la portée du mandat de la MINUSCA en matière d'appui électoral.

99. Je me félicite de la tenue de la réunion de la commission mixte entre la République centrafricaine et le Cameroun, une première depuis 2010, et j'encourage la République centrafricaine et ses autres pays voisins à emprunter la même voie.

100. Pour terminer, je voudrais souhaiter la bienvenue à mon nouveau Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Mankeur Ndiaye, qui a pris ses fonctions en mars, et remercier sincèrement Parfait Onanga-Anyanga, qui a assumé cette fonction avec brio pendant près de quatre ans. Je remercie sincèrement tout le personnel civil et en tenue des Nations Unies pour son engagement en faveur de la paix et de la stabilité en République centrafricaine. J'adresse aussi ma gratitude à tous les pays qui ont fourni des contingents et du personnel de police, aux pays donateurs et aux organisations régionales, multilatérales et non gouvernementales, ainsi qu'à mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, François Louncény Fall. Je tiens également à rendre un hommage particulier à l'Union africaine et à la CEEAC, qui sont les garantes de l'Accord politique, Accord qui offre une occasion inestimable d'améliorer la vie de la population en République centrafricaine.

Annexe I

**Effectifs militaires et de police de la Mission
multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine
au 1^{er} juin 2019**

Pays	Composante militaire			Total	Composante Police	
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Membres des contingents		Unités de police constituées	Police civile
Bangladesh	11	18	998	1027		
Bénin	3	5	0	8		26
Bhoutan	2	2	0	4		
Bolivie (État plurinational de)	3	2	0	5		
Brésil	4	6	0	10		
Burkina Faso	1	2	0	3		26
Burundi	9	12	740	761		
Cambodge	6	6	200	212		
Cameroun	3	6	740	749	279	26
Colombie	2	0	0	2		
Congo	5	11	0	16	138	3
Côte d'Ivoire		3	0	3		46
Djibouti	0	0	0	0		5
Égypte	9	19	988	1016	139	7
Espagne		0	0			5
États-Unis d'Amérique	0	7	0	7		
France	0	9		9		7
Gabon	0	3	450	453		
Gambie	3	3	0	6		7
Ghana	5	11	0	16		
Guatemala	2	2	0	4		
Guinée	0	0	0	0		16
Hongrie	1	1	0	2		
Indonésie	6	8	200	214	17	6
Jordanie	3	7	0	10	127	17
Kenya	8	7	0	15		
Madagascar	0	0	0	0		1
Mali	0	0	0	0		31
Maroc	2	12	750	764		
Mauritanie	10	8	739	757	280	
Mexique	0	1	0	1		
Népal	4	12	720	736		
Niger	3	6	0	9		24
Nigéria	0	2	0	2		
Oman	0	0	0	0		

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			<i>Total</i>	<i>Composante Police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Membres des contingents</i>		<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
Pakistan	12	27	1213	1252		
Paraguay	2	1	0	3		
Pérou	8	7	205	220		
Philippines	2	0		2		
Portugal	0	6	178	184		2
République de Moldova	3	2	0	5		
Tchéquie	3	3	0	6		
République-Unie de Tanzanie	0	7	443	450		
Roumanie	0	0	0			4
Rwanda	11	19	1359	1389	418	26
Sénégal	0	12	100	112	279	23
Serbie	2	3	72	77		
Sierra Leone	2	1	0	3		
Sri Lanka	6	2	110	118		
Suède	0	0	0	0		6
Togo	4	7	0	11		8
Tunisie	1	0	0	1		46
Uruguay	0	3	0	3		
Viet Nam	1	4	0	5		
Zambie	8	14	909	931		
Zimbabwe	2	0	0	2		
Total	172	309	11114	11595	1677	368

Annexe II

Carte



Map No. 4522 Rev. 15 UNITED NATIONS
June 2019 (Colour)

Office of Information and Communications Technology
Geospatial Information Section